

# DÉCLARATION DE CESSION D'UN VÉHICULE

(A REMPLIR PAR L'ANCIEN PROPRIÉTAIRE)  
Articles R. 322-4 et R. 322-9 du code de la route

Je soussigné(e), **revellat philippe**

NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE

domicilié(e) à : **129** **Boulevard** **pasteur**  
N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

**9 4 3 6 0** **Bry sur marne**  
Code postal Nom de la commune

N° SIREN, le cas échéant

déclare avoir \*  cédé  
 cédé pour destruction

le **2 4** **0 5** **2 0 1 1** à **1 9 0 0** le véhicule désigné ci-dessous  
Jour Mois Année Heures Minutes (joindre le certifi cat d'immatriculation)

**9216YG94**

(A) Numéro d'immatriculation

**VF1B56F0514571256**

(E) N° d'identification du véhicule

**1 2 0 7 0 0 9 6**

(B) Date de 1<sup>ère</sup> immatriculation du véhicule

**renault**

(D.1) Marque

**B56F05**

(D.2) Type variante version

**VP**

(J.1) Genre national

**LAGUNA**

(D.3) Dénomination commerciale

à **SMALI AHMED**

NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE

Personne physique\*  Sexe : M  F  Personne morale\*

N° SIREN, le cas échéant

Adresse complète : **19** **Rue** **du mont saint bernard**  
N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

**8 9 1 0 0** **PARON**  
Code postal Commune

**France**  
Pays

Présence du certifi cat d'immatriculation \* :  OUI  NON

Si oui, merci de préciser **0 8 1 2 2 0 0 6** ou   
(I) Date du certifi cat d'immatriculation (si ancien format d'immatriculation)

Numéro de formule du certifi cat d'immatriculation \*\* (si nouveau format d'immatriculation)

Si non, veuillez préciser le motif : \_\_\_\_\_

Cachet et signature

Fait à **Bry**, le **2 4** **0 5** **2 0 1 1**  
Jour Mois Année

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès d'une préfecture ou auprès de l'Agence nationale des titres sécurisés par voie postale.  
Je m'oppose à la réutilisation de mes données personnelles à des fins de profession commerciale

## CERTIFICAT DE VENTE (à remplir par l'ancien propriétaire)

Je soussigné(e), **Revellat Philippe**

NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE

N° SIREN, le cas échéant

Adresse complète : **129** **Boulevard** **Pasteur**  
N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la

**9 4 3 6 0** **Bry sur marne**  
Code postal Commune

certifie avoir vendu le véhicule désigné ci-dessus à la personne susnommée le **2 4** **0 5** **2 0 1 1**  
Jour Mois Année

Je certifie en outre\*  Que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable susceptible de modifier les indications du certificat de conformité ou de l'actuel certifi cat d'immatriculation

Merci d'indiquer : **268000**

Le kilométrage total parcouru s'il s'agit d'un véhicule acquis neuf par le vendeur ou dont le kilométrage réel peut être justifié. Sinon, indiquer le kilométrage inscrit au compteur suivi de la mention «non garanti».

Que ce véhicule est cédé pour destruction à un professionnel agréé (la liste des professionnels agréés est disponible en préfecture).  
Veuillez préciser : \_\_\_\_\_

Le numéro d'agrément VHU du professionnel acquéreur si le véhicule est une voiture particulière, une camionnette ou un cyclomoteur à trois roues.

**ABry sur marne**, le **24/05/11**

SIGNATURE DU VENDEUR :

Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet

SIGNATURE DE L'ACQUÉREUR :

Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet

*[Signature]*

*[Signature]*



ILE-DE-FRANCE

Centre de Gestion

79055 Niort Cedex 9

Tél : 01 55 56 57 58

Fax : 01 55 56 57 34

1695143 R / YAT09  
M REVELLAT PHILIPPE  
129 BOULEVARD PASTEUR  
94360 BRY SUR MARNE

n/réf. : 1695143 R / YAT09

Le 21 JANVIER 2014

*Cher sociétaire,*

*Nous vous confirmons que nous avons assuré le véhicule RENAULT LAGUNA  
9216 YG 94 du 01/04/2008 au 24/05/2011.*

*Soucieux de vous assurer le meilleur service, nous vous prions d'agréer,  
Cher sociétaire, l'expression de nos sentiments cordiaux.*

POUR LA MACIF,

ISABELLE BERNARDEAU



ILE-DE-FRANCE

Centre de Gestion

79055 Niort Cedex 9

Tél : 01 55 56 57 58

Fax : 01 55 56 57 34

6150747 L / YAT09

Mme LO SANDRINE  
72 RUE DE LA SOURCE  
92000 NANTERRE

n/réf. : 6150747 L / YAT09

Le 21 JANVIER 2014

Chère sociétaire,

Conformément à votre demande, nous vous adressons le détail de votre échéancier pour la période du 01/04/2013 au 31/03/2014 :

- 05 avril 2013 .....	79,71	PRELEVE
- 06 mai 2013 .....	79,66	PRELEVE
- 05 juin 2013 .....	79,66	PRELEVE
- 05 juillet 2013 .....	79,66	PRELEVE
- 05 août 2013 .....	79,66	PRELEVE
- 05 septembre 2013 .....	79,66	PRELEVE
- 07 octobre 2013 .....	79,66	PRELEVE
- 05 novembre 2013 .....	85,66	PRELEVE
- 05 décembre 2013 .....	85,66	PRELEVE
- 06 janvier 2014 .....	85,66	PRELEVE
- 05 février 2014 .....	85,66	NON PRELEVE
- 05 mars 2014 .....	85,66	NON PRELEVE

Soucieux de vous assurer le meilleur service, nous vous prions d'agréer, Chère sociétaire, l'expression de nos sentiments cordiaux.

POUR LA MACIF,

ISABELLE BERNARDEAU



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
Système d'immatriculation des véhicules

## Accusé d'enregistrement Déclaration de cession d'un véhicule

La déclaration de cession de votre véhicule a bien été enregistrée dans le système d'immatriculation des véhicules le 17/01/2014

### Éléments récapitulatifs de votre déclaration :

#### Date et heure de la cession du véhicule

24/05/2011 à 19h00

#### Date de la déclaration de cession du véhicule

17/01/2014

#### Numéro d'immatriculation du véhicule

9216 YG 94

#### Identité du vendeur

Nom : REVELLAT PHILIPPE

Prénom :

#### Identité de l'acheteur

Nom : SMAILI

Prénom : AHMED



### Rappel :

Ce document ne remplace pas l'exemplaire du certificat de cession que vous devez conserver et qui atteste de la vente de votre véhicule.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Numéro de l'avis  
de contravention

6062257554

## AVIS DE CONTRAVENTION

Date de l'avis de  
contravention

31/12/2013

Madame, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est établi à votre nom a fait l'objet d'un contrôle ayant permis de constater l'infraction figurant ci-dessous.



91404 40816 20408  
1/2 1 04  
554  
AC0010100006062257554

REVELLAT PHILIPPE  
129 BD PASTEUR  
94360 BRY SUR MARNE

### DESCRIPTION DE L'INFRACTION

**STATIONNEMENT ABUSIF DE VEHICULE SUR LA VOIE PUBLIQUE : STATIONNEMENT EXCEDANT 7 JOURS.**

- Prévue par Art. R. 417-12 du C. de la route.
- Réprimée par Art. R. 417-12 al. 3 du C. de la route.

**Date / heure :** le 23/12/2013 à 16h03

**Lieu :** RUE DU MONT SAINT BERNARD

. PARON - 89

### Identification du véhicule

- . Immatriculation : 9216YG94
- . Pays : FRANCE
- . Marque : RENAULT

### Agent verbalisateur

- . Agent verbalisateur N° : 00467867
- . Code Service : 89PU045000

### Information

Pour toute information complémentaire, appelez le **0811 871 871** (prix d'une communication locale), ou consultez le site Internet **www.antai.fr**

### Effet(s) sur le permis de conduire

Cette infraction n'entraîne pas de retrait de point(s) sur le permis de conduire.

### VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

Vous devez payer l'amende en utilisant un des modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ».

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction et met fin à l'action publique (article 529 du Code de procédure pénale).

### Montant de l'amende :

AMENDE FORFAITAIRE	Si vous payez dans les 45 jours à compter du 31/12/2013 : ou 60 jours en cas de paiement par timbre dématérialisé ou par carte bancaire (sur internet, par serveur vocal ou auprès des centres des finances publiques).	35 €
--------------------	--	------

AMENDE MAJOREE	Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 31/12/2013 : Dans ce cas, vous recevrez alors un "Avis d'amende forfaitaire majorée" - art. 529-2 du Code de procédure pénale.	75 €
----------------	---	------

### VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

Vous n'effectuez pas de paiement. Utilisez le formulaire de requête en exonération joint et adressez-le, accompagné de l'original de cet avis de contravention et des pièces indiquées, à :

L'officier du ministère public près le Tribunal de Police de Sens  
CS 39000  
35094 RENNES CEDEX 9

### INFORMATION

Le traitement automatisé des données à caractère personnel  
Les informations contenues dans cet avis font l'objet d'un traitement automatisé de données à caractère personnel régi par l'arrêté du 13 octobre 2004, modifié. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification.

Ce droit s'exerce, par courrier séparé, auprès de :  
Administrateur du centre national de traitement  
TSA 74000 - 35094 RENNES CEDEX 9



Numéro de l'avis  
de contravention

6062257554

## NOTICE DE PAIEMENT

Le délai de paiement de cette amende forfaitaire  
commence le : 31/12/2013

### ATTENTION !

Le paiement de l'amende correspondant à l'infraction "STATIONNEMENT ABUSIF DE VEHICULE SUR LA VOIE PUBLIQUE : STATIONNEMENT EXCEDANT 7 JOURS." commise le 23/12/2013 à 16h03 entraîne la reconnaissance de l'infraction et met fin à l'action publique (article 529 du Code de procédure pénale).

## COMMENT PAYER CETTE AMENDE FORFAITAIRE ?

Pour éviter toute contestation sur la date de règlement, un moyen rapide et sûr : le paiement par carte bancaire.

### MOYENS DE PAIEMENT :

donnant droit à un délai supplémentaire de 15 jours pour  
bénéficier du tarif minoré ou du tarif forfaitaire

Date limite de paiement forfaitaire : 01/03/2014

#### Paiement par carte bancaire

- sur le site internet : [www.amendes.gouv.fr](http://www.amendes.gouv.fr)
- au téléphone au 0811 10 10 10 (coût d'un appel local)

#### Paiement par carte bancaire ou en espèces

- auprès des débiteurs de tabac agréés  
« Paiement électronique des amendes »
- au guichet d'un centre des finances publiques

*Important : pour régler selon ces modalités, vous devez indiquer votre numéro de télépaiement et sa clé. Ces numéros figurent sur la carte de paiement ci-dessous.*

### AUTRES MOYENS DE PAIEMENT :

Date limite de paiement forfaitaire : 14/02/2014

#### Paiement par chèque

- Etablissez votre chèque libellé en euros à l'ordre du Trésor public.
- Joignez la carte de paiement ci-dessous pour servir de référence sans l'agrafer ni la coller.
- Envoyez le tout, sans autre document, en utilisant l'enveloppe retour à affranchir.

#### Paiement par timbre amende

- Collez, sur l'emplacement réservé de la carte de paiement ci-dessous, la partie à envoyer du timbre amende
- Envoyez le tout en utilisant l'enveloppe retour à affranchir.

*Important : l'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement au paiement. Elle ne doit pas être utilisée pour l'envoi de tout autre document.*

DANS LES CAS CI-DESSUS,  
DÉTACHEZ ET UTILISEZ OBLIGATOIREMENT  
CETTE CARTE DE PAIEMENT  
POUR PAYER L'AMENDE

## CARTE DE PAIEMENT

Date de l'avis : 31/12/2013

REVELLAT PHILIPPE  
129 BD PASTEUR  
94360 BRY SUR MARNE

3500

\*

Si vous payez par timbre amende, collez ci-dessous la partie à envoyer du timbre amende.

Afin d'éviter toute erreur, si vous payez par timbre amende, veuillez ne pas effectuer d'autres règlements par chèque dans le même courrier

N° de Télépaiement

33360622575541

Clé

72



CENTRE D' ENCAISSEMENT  
TSA 30806  
35908 RENNES CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

NOTIFICATION DE MISE EN FOURRIÈRE

Le 06/01/2014

Direction Départementale  
de la Sécurité Publique  
de l'Yonne  
CIRCONSCRIPTION  
DE SÉCURITÉ PUBLIQUE  
DE SENS  
36, BD MARECHAL FOCH  
89100 SENS  
TEL: 03-86-65-86-80

Mr REVELLAT Philippe,

Conformément aux dispositions des articles R 325-12 à R 325-52 du Code de la Route, votre véhicule immatriculé 9216YG94 a été placé en fourrière en date du 23/12/2013 pour le motif suivant : infraction aux dispositions des articles R417-9 à R417-13, R421-5 et R421-7 du code de la route portant arrêt ou stationnement gênant, abusif ou dangereux.

Conformément aux dispositions de l'article R 325-31 du Code de la Route, les informations suivantes vous sont communiquées :

- 1 AUTORITE AYANT PRESCRIT LA MESURE: GPX TIESSET  
Officier de Police Judiciaire  
FOURRIERE DESIGNEE : Garage du Moulin – rue de Chantecoq 89100 SENS, Zone des vauguilletes  
Tel : 03-86-65-19-97  
AUTORITE DONT RELEVE LA FOURRIERE: Préfecture de l'Yonne à AUXERRE
- 2 CLASSEMENT DE VOTRE VEHICULE: Votre véhicule est classé dans la catégorie 3 fixée par l'article R 325-30 du Code de la Route- Vous pouvez faire procéder à une contre-expertise conformément aux dispositions des articles R 325-35 et 325-36 du Code de la route en vous adressant à la fourrière mentionnée en 1 -
- 3 AUTORITE QUALIFIEE POUR DONNER MAINLEVEE DE LA MESURE :  
– Officier de Police Judiciaire du Commissariat de Sens (89100)
- 4 CERTIFICAT D'IMMATRICULATION :  
( ) Ce document est déjà détenu par l'autorité précisée en 1 -  
(xxxx ) Vous devez faire parvenir immédiatement ce document à l'autorité précisée en 1- A défaut, vous serez passible de l'amende de 4 ème classe prévue à l'article R325-33 du Code de la Route,
- 5 OBLIGATION DE RETRAIT DU VEHICULE: Vous devez retirer votre véhicule avant l'expiration d'un délai de 10 ( x ) jours ou 30 ( ) jours-
- 6 ABSENCE DE REPONSE: A défaut de réponse ou de réaction de votre part, votre silence vaudra abandon de votre véhicule et il sera soit remis au Service des Domaines en vue de son aliénation soit livré à la destruction -
- 7 FRAIS: Vous êtes redevable au gardien de la fourrière des frais de remorquage, de garde de votre véhicule et des frais d'expertise le cas échéant selon les tarifs fixés par l'arrêté du 14 novembre 2001 (JO du 08/12/2001)
- 8 VOIES DE RECOURS : Vous pouvez contester la mesure de mise en fourrière auprès du Procureur de la République-

(xxxxxx) P-J : Fiche descriptive du véhicule

**NOTIFICATION DE MISE EN FOURRIÈRE**

Le 06/01/2014

Direction Départementale  
de la Sécurité Publique  
de l'Yonne

Mr REVELLAT Philippe,

**CIRCONSCRIPTION**

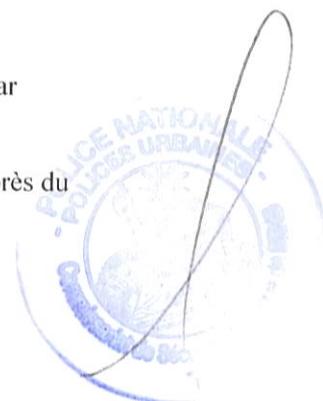
DE SÉCURITÉ PUBLIQUE  
DE SENS  
36, BD MARECHAL FOCH  
89100 SENS  
TEL:03-86-65-86-80

Conformément aux dispositions des articles R 325-12 à R 325-52 du Code de la Route, votre véhicule immatriculé 9216YG94 a été placé en fourrière en date du 23/12/2013 pour le motif suivant : infraction aux dispositions des articles R417-9 à R417-13, R421-5 et R421-7 du code de la route portant arrêt ou stationnement gênant, abusif ou dangereux.

Conformément aux dispositions de l'article R 325-31 du Code de la Route, les informations suivantes vous sont communiquées :

- 1 AUTORITE AYANT PRESCRIT LA MESURE: GPX TIESSET  
Officier de Police Judiciaire  
FOURRIERE DESIGNEE : Garage du Moulin – rue de Chantecoq 89100 SENS, Zone des vauguillettes  
Tel : 03-86-65-19-97  
AUTORITE DONT RELEVE LA FOURRIERE:Préfecture de l'Yonne à AUXERRE
- 2 CLASSEMENT DE VOTRE VEHICULE: Votre véhicule est classé dans la catégorie 3 fixée par l'article R 325-30 du Code de la Route-Vous pouvez faire procéder à une contre-expertise conformément aux dispositions des articles R 325-35 et 325-36 du Code de la route en vous adressant à la fourrière mentionnée en 1 -
- 3 AUTORITE QUALIFIEE POUR DONNER MAINLEVEE DE LA MESURE :  
– Officier de Police Judiciaire du Commissariat de Sens (89100)
- 4 CERTIFICAT D'IMMATRICULATION :  
( ) Ce document est déjà détenu par l'autorité précisée en 1 -  
(xxxx ) Vous devez faire parvenir immédiatement ce document à l'autorité précisée en 1- A défaut, vous serez passible de l'amende de 4 ème classe prévue à l'article R325-33 du Code de la Route,
- 5 OBLIGATION DE RETRAIT DU VEHICULE: Vous devez retirer votre véhicule avant l'expiration d'un délai de 10 ( x ) jours ou 30 ( ) jours-
- 6 ABSENCE DE REPONSE: A défaut de réponse ou de réaction de votre part, votre silence vaudra abandon de votre véhicule et il sera soit remis au Service des Domaines en vue de son aliénation soit livré à la destruction -
- 7 FRAIS: Vous êtes redevable au gardien de la fourrière des frais de remorquage, de garde de votre véhicule et des frais d'expertise le cas échéant selon les tarifs fixés par l'arrêté du 14 novembre 2001 (JO du 08/12/2001)
- 8 VOIES DE RECOURS : Vous pouvez contester la mesure de mise en fourrière auprès du Procureur de la République-

(xxxxxx) P-J : Fiche descriptive du véhicule



# FICHE D'ENLEVEMENT DE VEHICULE

**INFRACTION** P.V. n° : 2013 / 58 Date (du) : 23 - 10 - 2013  
 Nom Agent Verbalisateur : DERRIEN Service : UT  
 Motif de l'enlèvement : STATIONNEMENT DE + DE 7 JOURS  
 Lieu de l'enlèvement : RUE DU MONT ST BERNARD PARON 89  
 PARKING DERRIERE L'EGLISE

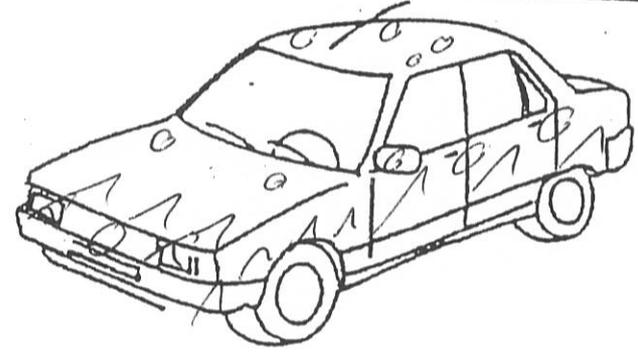
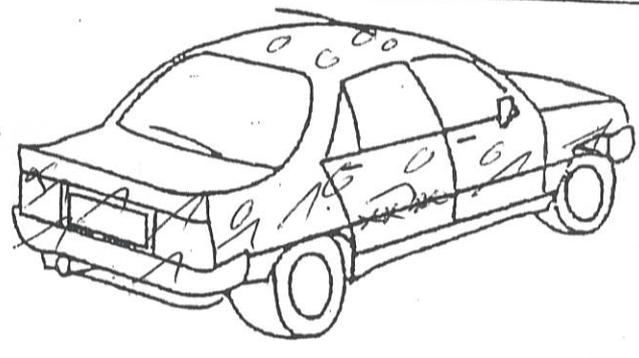
**FICHE** établie le Jour : 23 Mois : DECEMBRE Année : 2012 à : 16 Heure : 30  
 Nom du Fonctionnaire : DERRIEN Yann Service : UT  
 Condition atmosphérique : Jour :  Nuit :  Pluie :  Neige :   
 Nom Sté. Dépannage : GARAGE DU MOULIN

**IMMATRICULATION** 9216 76 94 Marque : RENAULT  
 Genre : VP Type : VF 1356 F05145712 SE Couleur : GRIS CLAIR

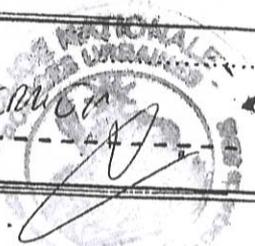
FERMETURES		POSTE-Auto RADIO Visible	POSTE C.B Visible	ANTENNE Radio	TELEPHONE Visible	Macaron ou Caducée apparent en cours de validité							
PORTES	COFFRE					G.I.G./G.I.C	V.R.P.	MEDECIN	INFIRMIER	A.R.U.			
O	(N)	O	(N)	O	(N)	O	(N)	O	(N)	O	(N)	O	(N)

Etat du Véhicule Bon  Moyen  Mauvais   
 Etat des Pneumatiques : AVD { Bon  Moyen  Mauvais  } AVG { Bon  Moyen  Mauvais  } ARD { Bon  Moyen  Mauvais  } ARG { Bon  Moyen  Mauvais  }

Indiquer les dommages par les symboles RAYURES AAAAAAAAAA ENFONCEMENT O BRIS X

Objets visibles : a.c.  
 Observations : véhicule en très mauvais état vu l'état de  
 l'ensemble des pièces.

SIGNATURE du Fonctionnaire : *[Signature]*  PREPOSE A L'ENLEVEMENT  
 SIGNATURE : *[Signature]*